

L'Événement de Québec a répondu comme suit à cette colossale ineptie :

Nous comprenons l'intention méchante. Parce que le conseil municipal de Paris préconise l'enseignement laïque, on veut faire entendre que la méthode Aimé-Paris doit être une invention du diable, et qu'il est abominable que des collèges dirigés par des prêtres permettent l'enseignement de cette sténographie. Voilà! Il ne manquerait plus que cela, qu'on exigerait l'imprimatur de l'ordinaire à toute édition d'une méthode sténographique. M. l'abbé Duployé l'a-t-il jamais eue? Et Pitman, n'est-il pas enseigné dans plusieurs maisons dirigées par des religieux ou religieuses? Depuis quand le vieil Isaac Pitman a-t-il cessé d'être un hérétique? Voilà l'orthodoxie grimée sur les barres et les croches de la sténographie! Quelle farce et quelle pauvre méthode qui a recours à de tels procédés pour se faire mousser.

Nous partageons tout le dégoût qu'inspire à notre confrère un mode de polémique aussi méprisable.

Mais qu'y faire?

Il faut d'abord abolir l'éducation cléricale si l'on veut sortir de cette ornière.

Tant que nos jeunes gens seront habitués à ne voir que des professeurs en soutane, on ne leur fera pas comprendre qu'un laïque puisse avoir les mêmes qualités et le même savoir qu'un curé.

Nous sommes dans l'à quatt' patissement complet.

Qui nous délivrera?

SÉVÈRE.

POIDS ET MESURES ECCLESIASTIQUES

On a l'habitude de représenter dame Justice sous des traits qui sont très familiers aux victimes du papier timbré comme aux plaideurs forcenés.

La balance que tient dans ses mains la fragile Thémis est censée symboliser l'égalité répartition des récompenses et des peines qui est imposée aux dispensateurs des choses de ce monde.

Nous nous demandons, par exemple, au moyen de quelle allégorie on pourrait bien donner une idée frappante de cette institution cascadeuse que l'on appelle encore la justice ecclésiastique.

Des événements tout récents viennent de fournir au peuple un exemple lumineux de ce qui attend les âmes crédules qui se livrent aux mains de ce redoutable pouvoir, ou les malheureux journalistes qui tombent sous les pattes de cet innommable arbitraire.

On se rappelle que, vers le commencement du mois de Novembre, le CANADA-REVUE avait annoncé la publication prochaine, en feuilleton, du roman d'Alexandre Dumas père, *Les Trois Mousquetaires*.

Avant même que nous eussions publié une ligne de ce roman, notre journal était condamné, et il était "défendu jusqu'à

"nouvel ordre, à tous les fidèles, sous peine de refus des sacrements, d'imprimer, de mettre ou de conserver en dépôt, de vendre, de distribuer, de lire, de recevoir ou de garder en sa possession ces deux feuilles dangereuses et malsaines, d'y collaborer et de les encourager d'une manière quelconque."

Les motifs de cette condamnation, brutale, arbitraire et injuste, étaient donnés comme suit dans la circulaire de l'archevêque :

"On a répondu à notre lettre pleine de charité par le mépris, le refus d'obéir, de nouvelles insultes, un persiflage impie à l'adresse de l'autorité religieuse, et par l'annonce de la publication prochaine d'un roman mis à l'Index."

Cette dernière partie visait directement le CANADA-REVUE, qui était évidemment condamné pour avoir annoncé la publication des *Trois Mousquetaires*.

Nous nous sommes soumis à cette sévère et partielle condamnation.

Les *Trois Mousquetaires* n'ont pas paru.

Mais il est inutile d'ajouter que la censure n'a pas été levée.

Nous en étions presque consolés, lorsque nous avons vu le *Monde* annoncer la publication du même roman qui nous avait été défendu.

Et il n'y a pas d'erreur.

Il l'a eue la permission, et il s'en vante; ses amis s'en vantent pour lui.

La *Minerve* disait lundi, pour lui, ce qui suit :

Étant allé aux renseignements, nous avons appris que l'un des propriétaires du *Monde* s'était rendu à l'archevêché pour avoir l'autorisation de publier les *Trois Mousquetaires*, qu'il avait affirmé que l'édition